

1. *Débitrice:* **Shahyn Investissements SA**, avenue William-Favre 24, **1207 Genève**
2. *Remarques:* La société n'a plus d'activité au siège sociale et l'organe responsable, M. Georges Bavaud, administrateur, a quitté Genève pour une destination inconnue. Actuellement sans domicile ni résidence connus.
Notification
(selon art. 66 al. 4 ch. 1 LP)
Commandement de payer, poursuite ordinaire n° 05 213069 V
Créancière: Banque Cantonale de Genève, quai de l'Ile 17, 1211 Genève 3
requiert le paiement de:
CHF 85'399.85 plus intérêts au 5% du 30 octobre 2003
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:
Réf.: RCP
Certificat d'insuffisance de gage du 17 mai 2005, poursuite n° 00 144589 M.
Vous êtes sommé de payer dans le délai de soixante jours à compter de la présente insertion la somme ci-dessus et les frais de l'Office s'élevant à ce jour à CHF 90.-, ainsi que les frais de l'Office des poursuites de CHF 80.-, non compris le coût de la présente publication. Si vous entendez contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, vous devez former opposition auprès de l'Office soussigné verbalement ou par écrit dans les trente jours dès la présente insertion. Si vous ne contestez qu'une partie de la dette, vous devez indiquer exactement le montant contesté ou le montant non contesté, faute de quoi la dette entière sera réputée contestée. Si vous n'obtempérez pas à cette sommation de payer et si vous ne formez pas opposition, la créancière pourra requérir la continuation des poursuites à l'expiration du délai de soixante jours dès la présente insertion.
Genève, le 19 octobre 2005, tél.: 022 327 29 30
Le Préposé: M. O. Chollet
Office des Poursuites
1211 Genève 8

(03067548)